



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 15 juin 2017

Date 15 juin 2017

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.CA.2017.06.15

Réunion du 15 juin 2017

Présidente Nathalie BOY DE LA TOUR

Présents Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

MM. Bernard CAÏAZZO, Bertrand DESPLAT, Michel DENISOT, Jean-François FORTIN, Alain GUERRINI, Vincent LABRUNE, Olivier LAMARRE, Claude MICHY, Alain ORSONI, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, René RUELLO.

Excusés MM. Nasser AL-KHELAIFI (**représenté par Bernard CAÏAZZO**), Raymond DOMENECH (**représenté par Pierre REPELLINI**), Sylvain KASTENDEUCH (**représenté par Philippe PIAT**), Laurent NICOLLIN (**représenté par Bertrand DESPLAT**), Jean-Michel ROUSSIER (**représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR**), Vadim VASILYEV (**représenté par Jean-Pierre RIVERE**).

Assistent M. Noël LE GRAËT.

M. Didier QUILLOT.

MM. Jérôme BELAYGUE, Bruno BELGODERE, Sébastien CAZALI, Philippe DIALLO, Bernard DOCQUIERT, Adrien MAUREL, Loïc MORIN, Arnaud ROUGER.

Mmes Stéphanie BOURDAIS, Corinne CANTIN, Marie-Hélène PATRY.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,
peut valablement délibérer.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 15 juin 2017

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte à l'unanimité le procès-verbal des précédentes réunions :

- Conseil d'Administration de la LFP du 20 avril 2017
- Bureau de la LFP du 18 mai 2017

2. Renouvellement des Commissions de la LFP (hors DNCG) et désignations des représentations LFP aux Commissions fédérales

Le Conseil,

après avoir pris connaissance des propositions formulées par le groupe de travail ad-hoc désigné le 3 février 2017 et sur la base des principes adoptés par le Bureau du 9 mars 2017 ainsi que des candidatures reçues,

après un large échange de vues sur la composition de chacune des commissions de la LFP mais aussi sur la désignation des représentants de la LFP aux commissions fédérales,

adopte le document annexé au présent PV ainsi que les modifications réglementaires qui en découlent également présentes en annexe.

3. Révision des règlements de la LFP

Le Conseil,

après avoir pris connaissance des travaux menés par la Commission de révision des règlements pour la saison 2017/2018,

adopte à l'unanimité les modifications des règlements de la LFP annexées au présent PV.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 15 juin 2017

4. DNCG

4.1 Désignation des membres du collège LFP dans les trois Commissions de la DNCG :

- Commission de Contrôle des Clubs Professionnels :

Le Conseil,

Désigne à l'unanimité,

En tant que membres de la Commission :

Bruno BIZET, Jacques LAGNIER, Jean-Yves MARTIN, Michel LEGER, Olivier JARROUSSE.

En tant qu'experts auprès de la Commission (avec voix consultative) :

Jacques THEBAULT, Denis PROVOST.

- Commission d'Appel :

Le Conseil,

Désigne à l'unanimité en tant que membres de la Commission : Jean-Claude LEROY, Aude BAISECOURT, Bruno BROCHET, Jérôme de METZ, Antoine GAUBERT.

- Commission Fédérale de Contrôle des Clubs :

Le Conseil,

Désigne à l'unanimité en tant que membres de la Commission : Gilles GOURMAND, Sandrine BOUSQUET, Frédéric TORELLI.

4.2 Modification des Règlements de la DNCG

Le Conseil,

Après rappel des modifications proposées suite aux nouvelles obligations issues de la « Loi Brillard » du 1^{er} mars 2017, en ce qui concerne le contrôle de la reprise des clubs et le contrôle de l'activité des agents,

Après une large discussion au cours de laquelle il est proposé et de remplacer les mots « cinq membres » figurant à l'article 9 par les mots « trois membres »,

Adopte à l'unanimité les modifications des règlements de la DNCG annexées au présent PV.

5. Calendrier des rencontres 2017/2018

Le Conseil,



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 15 juin 2017

après avoir pris connaissance des modalités de réalisation du calendrier des rencontres de Ligue 1 Conforama et Domino's Ligue 2,

adopte les calendriers proposés pour la saison 2017/2018 et annexés au présent PV.

6. Playoffs en Domino's Ligue 2

Le Conseil,

considérant les travaux menés au sein du Collège Ligue 2 ainsi que les différentes hypothèses formulées pour permettre la mise en place de playoffs en Domino's Ligue 2 en amont des barrages avec le 18^{ème} de Ligue 1,

considérant les discussions intervenues au sein de l'UCPF à la fois sur les différentes formules sportives mais aussi sur la saison de mise en application,

après un large échange de vues au cours duquel les participants prennent acte de la ferme volonté, pour la très grande majorité des clubs de Domino's Ligue 2, de voir des playoffs mis en place, dès 2017/2018, conformément à l'hypothèse n°1 qui prévoit un premier match entre le 4^{ème} et le 5^{ème} puis un second opposant le vainqueur au 3^{ème}, ces matchs se déroulant sur le terrain des clubs les mieux classés,

après avoir étudié les aménagements nécessaires sur le calendrier de Domino's Ligue 2 pour permettre la tenue des playoffs les 15 et 18 mai 2018,

approuve, à l'unanimité, la mise en place des playoffs en Domino's Ligue 2 et modifie le règlement des compétitions en conséquence (Cf. Annexe règlements de la LFP).

7. Point sur les stades

Le Conseil,

considérant les niveaux de classement des stades des clubs accédants en Ligue 1 Conforama et Domino's Ligue 2 avec, notamment, les situations particulières concernant les travaux prévus sur l'ensemble de la saison au Stade de la Licorne mais aussi les aménagements nécessaires au classement du Stade Robert Diochon, obligeant Quevilly Rouen Métropole à évoluer dans un stade de repli,

rappelle à ce dernier l'obligation de communiquer avant le 30 juin 2017 inclus les noms et adresses des stades remplissant les conditions réglementaires dans lesquels il prévoit d'évoluer en Domino's Ligue 2 ainsi que les éléments permettant de justifier de la jouissance de ces stades aux dates prévues ou à prévoir du calendrier,



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 15 juin 2017

Considérant par ailleurs la demande formulée par le Red Star pour disputer ses éventuelles rencontres à domicile de Coupe de la Ligue au Stade Bauer ne permettant pas d'évoluer en Domino's Ligue 2 ou Ligue 1 Conforama,

demande à la Commission des Compétitions de bien vouloir étudier au cas par cas cette possibilité pour les deux premiers tours de la Coupe de la Ligue et souhaite que, à compter des 1/16^{ème} de finale le club prévoit un stade classé en niveau 2 minimum.

8. Tableaux de synthèse de la répartition des droits audiovisuels 2016-2017

Le Conseil,

après présentation des tableaux de synthèse de la Ligue 1 et de la Domino's Ligue 2,

Prend acte de la répartition nominative des droits audiovisuels distribués aux clubs au titre de la saison 2016/2017,

sous réserve de l'homologation définitive du classement sportif.

9. Validation des candidatures pour les élections au sein du CA (Ligue 1 et Indépendants)

Le Conseil,

agissant en application de l'article 19 des statuts de la LFP,

connaissance prise des candidatures présentées,

valide les candidatures de MM. Saïd CHABANE et Jean-Louis TRIAUD pour le poste de représentant des dirigeants des groupements sportifs de Ligue 1 Conforama.

valide la candidature de M. Alexandre LACOMBE au poste de représentant des membres indépendants, proposé par la Fédération Française de Football.

La Présidente
Nathalie BOY DE LA TOUR

Le Directeur Général Exécutif,
Didier QUILLOT